



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'énergie OFEN
Energies renouvelables

3003 Berne

OFEN; mic

POST CH AG

Parlamentsdienst des Kantons Basel-Stadt
Sekretariat der Schweizer Delegation des
Oberrheinrates
Matthias Wiesinger
Rathaus, Marktplatz 9,
CH- 4001 Basel

Référence: BFE-452.79-3/14
Ittigen, le 20 octobre 2022

Prise de position sur la résolution "Encadrer le développement de la géothermie dans le Rhin supérieur" du Conseil Rhénan du 27 juin 2022

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour votre lettre du 27 juillet 2022 adressée à Madame Schneeberger de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), dans laquelle vous nous demandez de prendre position sur la résolution ci-jointe. Au sein de la Confédération, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) est responsable de la géothermie qui fait partie des énergies renouvelables. C'est pourquoi votre demande a été transmise à l'OFEN.

Nous avons lu votre résolution avec grand intérêt et la saluons vivement. Nous partageons votre avis selon lequel la géothermie profonde offre un grand potentiel pour la décarbonisation de la fourniture de chaleur et d'électricité. Ce potentiel peut être très précieux, notamment en ce qui concerne une éventuelle pénurie d'électricité en hiver.

L'OFEN considère également que les risques de la géothermie profonde sont maîtrisables. Nous considérons qu'une preuve de risque zéro n'est pas nécessaire et irréaliste. Le risque doit toutefois se situer dans les limites de l'admissible. Comme vous l'avez mentionné, la condition préalable est un accompagnement étroit par des experts et une évaluation approfondie des risques ainsi qu'un système de gestion des risques solide. C'est pourquoi l'OFEN accorde une grande importance à ces aspects dans les projets géothermiques spécifiquement subventionnés. En outre, l'OFEN a mis en place le programme GEOBEST, par lequel le Service sismologique suisse (SED) soutient les autorités cantonales d'exécution et de surveillance en leur fournissant une expertise et des méthodes concernant le risque sismique. Nous sommes convaincus qu'un régulateur compétent sur le plan technique et doté d'une pratique d'exécution claire et compréhensible suscite la confiance du grand public et peut offrir une sécurité juridique aux entreprises. Dans ces conditions, les projets de stimulation hydraulique peuvent également atteindre le stade de l'autorisation. Nous nous engageons ici résolument contre une interdiction de la technologie.

Office fédéral de l'énergie OFEN
Christian Minnig
Adresse postale: CH-3003 Berne
Emplacement: Pulverstrasse 13, 3063 Ittigen
Tél. +41 58 467 44 51, Fax +41 58 463 25 00
christian.minnig@bfe.admin.ch
<http://www.bfe.admin.ch/>



L'exploration du sous-sol est d'une grande importance, tant pour la gestion des risques que pour l'exploitation du potentiel de la géothermie profonde. C'est pourquoi la Confédération soutient aussi bien les campagnes de prospection géophysique que les forages destinés à l'exploration et à l'exploitation de ressources géothermiques profondes, en prenant en charge jusqu'à 60% des coûts d'investissement. Ces coûts sont également imputables lorsqu'ils ont lieu sur le territoire étranger dans le cadre de projets proches de la frontière. On peut citer à titre d'exemple les récentes campagnes de prospection dans la région de Genève ainsi que celle du réseau de chaleur de Riehen dans la région de Bâle. Pour obtenir une bonne image des profondeurs en Suisse, ces projets ont également nécessité la collecte de données en France et en Allemagne. Les expériences qui y ont été faites montrent qu'il existe effectivement un besoin d'harmonisation et de coopération réglementaire transfrontalière dans le domaine des procédures d'autorisation. Cela ne concerne pas seulement la surveillance des risques, mais aussi la création d'un cadre réglementaire favorable aux investisseurs, caractérisé par la sécurité juridique et la simplicité des procédures. Un autre aspect important de la coopération transfrontalière des autorités est l'octroi de concessions. Après une campagne d'exploration réussie, il s'agit de fixer, par le biais d'une concession, la quantité maximale de production autorisée et d'imposer des conditions en matière de surveillance et de reporting. Cela permet de garantir que les projets ne s'influencent pas mutuellement de manière négative. L'OFEN soutient l'idée d'une gestion commune des ressources transfrontalières par les autorités de concession et offre son soutien là où c'est nécessaire et possible.

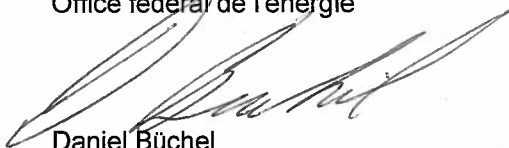
L'OFEN s'occupe également des questions de responsabilité et d'assurance liées à la géothermie profonde. Ces défis seront discutés dans le cadre d'une table ronde réunissant des acteurs de l'industrie des assurances, du secteur de la géothermie et des autorités de régulation.

Nous partageons entièrement votre point de vue concernant la communication et les relations publiques, mais nous attirons votre attention sur le fait que, outre les autorités, nous considérons également les représentants du monde politique comme des acteurs importants. En tant que soutiens, ils peuvent aider un projet de géothermie à avoir le vent en poupe dans le discours public, alors que les autorités doivent plutôt se comporter de manière neutre dans ce domaine.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à Christian Minnig, christian.minnig@bfe.admin.ch.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Office fédéral de l'énergie



Daniel Büchel
Sous-directeur, Responsable Efficacité
énergétique et énergies renouvelables